Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne
Le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques
Le leader parlementaire du gouvernement

Québec, le 19 février 2015

Note de : **Jean-Marc Fournier**
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques
Ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

Objet : **Dépôt d'une pétition pour une réforme du mode de scrutin**

Madame, Monsieur,

Le 18 novembre 2014, était déposée à l'Assemblée nationale une pétition signée par 1935 pétitionnaires demandant « aux élus de l'Assemblée nationale :

- De réactiver les travaux de la Commission spéciale sur la Loi électorale;

- De modifier la Loi électorale, avant le 1er octobre 2016, pour mettre en place un mode de scrutin proportionnel compensatoire pour les prochaines élections générales. »

Les travaux de la Commission spéciale sur la Loi électorale se sont terminés par la production d'un rapport en avril 2006 dont le Directeur général des élections du Québec s'est ensuite saisi. Il n'apparaît donc pas possible de les réactiver.

Quant à une modification de la Loi électorale pour mettre en place un mode de scrutin proportionnel compensatoire ou tout autre mode de scrutin, il serait souhaitable que cette volonté fasse d'abord consensus parmi les élus de l'Assemblée nationale.

En effet, le choix d'un système électoral est une décision institutionnelle fondamentale pour toute démocratie. Les élections sont une des composantes essentielles à la démocratie puisqu'elles visent à répondre à un de ses éléments importants, à savoir la consultation des citoyennes et des citoyens.

.../2

875, Grande Allée Est, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 646-5950
Télécopieur : 418 528-0981
www.saic.gouv.qc.ca
www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca

Les systèmes électoraux influencent la composition politique des parlements, la formation et l'efficacité d'un gouvernement, la stabilité politique et l'organisation des partis politiques.

Aucun mode de scrutin n'est parfait. Chacun résulte d'un choix entre différents éléments auxquels les électeurs et les partis accordent de l'importance, notamment, la proportionnalité entre les votes obtenus et les sièges obtenus, la représentation territoriale, la représentation équitable des petits partis, la stabilité d'un gouvernement, la clarté du choix pour les électeurs, etc.

Le mode de scrutin résulte donc d'un compromis social et politique entre ces différents éléments selon la valeur que nous y accordons. Comme il est coutume quant aux enjeux touchant la Loi électorale, il y a lieu que ce compromis fasse consensus au sein de notre Assemblée nationale.

C'est dans ce contexte que nous prenons note de la modification recherchée dans cette pétition.

Jean-Marc Fournier